

## Newsletter n° 4 – Mai 2012

Voici, comme promis l'épisode 4 de la «Présentation des Nouveautés concernant les Entraîneurs de Volley-ball». Dorénavant, vous connaissez l'architecture des diplômes ministériels et fédéraux pour la prochaine Olympiade (voir Newsletter numéro 3), comment réaliser votre démarche de la transition du BEES 1 en DEJEPS (Newsletter 1), la Bourse de l'Emploi et Boite mail de la CCEE (Newsletter 2).

A présent, nous tenons à vous présenter les Projets de Niveaux d'Exigences pour la prochaine saison sportive.

### Projet des Niveaux d'Exigences Saison 2012-2013

#### Un diplôme fédéral par niveau de compétition, Formation Continue à jour.

#### En Nationale 3 :

Un entraîneur ou un entraîneur joueur dûment autorisé à entraîner par la CCEE (détenteur du BEF 3 avec Formation Continue valide tous les 4 ans).

**OU**

Un entraîneur sous la responsabilité d'un Référent et s'engageant à suivre obligatoirement une formation BEF3 dans les trois années à venir.

*Rappel : les éventuels entraîneurs salariés doivent posséder le BPJEPS ou le DEJEPS ou la Carte Professionnelle avec prérogatives similaires (selon l'article L212-1 du Code du Sport).*

#### En Nationale 2 :

Un entraîneur ou un entraîneur joueur dûment autorisé à entraîner par la CCEE (détenteur du BEF 2 avec Formation Continue valide tous les 4 ans).

*Rappel : les éventuels entraîneurs salariés doivent posséder le DEJEPS ou la Carte Professionnelle avec prérogatives similaires (selon l'article L212-1 du Code du Sport).*

#### En Nationale 1 et DEF :

Un entraîneur ou un entraîneur joueur dûment autorisé à entraîner par la CCEE (Entraîneur diplômé BEF 1 avec FPC valide et titulaire du BEES 1 Volley-ball ou du DEJEPS mention VB ou la carte professionnelle avec prérogatives DEJEPS et FC tous les 2 ans).

#### En LNV :

Un entraîneur dûment autorisé à entraîner par la CCEE, entraîneur professionnel diplômé DEPVB et à minima DEJEPS avec Formation Professionnelle Continue annuelle valide. Attention : ne seront étudiés par la CCEE que les dossiers validés par la LNV pour la partie contrat de travail.

A noter des procédures spécifiques pour les entraîneurs adjoints de LNV seront mises en place dès cette saison (à suivre).

#### Notre rappel/conseil:

Plus le niveau de compétition est élevé, plus les obligations et les délais concernant les éventuelles demandes de VAE sont importants. N'hésitez pas à vous renseigner dès que vous avez fait votre choix d'entraîneur et à nous envoyer un mail (ccee@ffvb.org), nous nous ferons un plaisir d'étudier avec vous la meilleure solution dans les meilleurs délais.

*Prochaines informations importantes : les prochains stages de formation, les nouvelles demandes d'autorisation d'entraîner pour la saison 2012-2013...*

#### Les Equivalences avec les diplômes fédéraux Antérieurs :

**ER1** : validation du **BEF5**

**ER2** : validation du **BEF4**

**EF1** : validation du **BEF3**

**EF1 + BEES1** (ou DEJEPS) :  
validation du **BEF2**

**EF2** : validation du **BEF1**

**ER Beach** : validation d'**IFB**  
« Instructeur Fédéral de Beach »

**EF1 Beach** : validation d'**EFB**  
« Entraîneur Fédéral de Beach »

*Dans le cadre de la convention avec le Ministère de l'Education Nationale, des équivalences vers les enseignants en EPS sont à l'étude ...*